



9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau – Dakar, Sénégal

Initiative Voix du fleuve, Voie de la paix

**Création à l'OMVS d'une plateforme participative multi-acteurs incitative à l'entrepreneuriat local, à la création d'emploi et à la cohésion sociale :**

**Fonds bleu pour le développement et la paix**

**Note d'orientation stratégique – Mars 2022**

### ***La sécurité de l'eau pour le développement et la paix***

L'eau est, sans l'ombre d'un doute, l'un des défis majeurs du 21<sup>e</sup> siècle. Le monde doit repenser de manière fondamentale son rapport à l'eau - il s'agit d'une question de survie (Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, 2017). Afin de répondre aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle, il est de plus en plus urgent d'agir de manière inclusive et durable du niveau local au transfrontière dans une approche de développement territorial intégré. L'eau, en tant que besoin vital humain et économique est un élément fédérateur et vecteur de paix. La paix exige aujourd'hui des mécanismes solides et ingénieux pour renforcer la sécurité mondiale et toutes formes de coopération.

**En particulier, la maîtrise du cycle de l'eau et de ses processus naturels et anthropiques est fondamentale à la paix, au développement et à la résilience.** Il est maintenant reconnu que la plupart des effets du changement climatique seront transmis par le cycle de l'eau, dont les sécheresses, les inondations, l'appauvrissement des sols et de la biodiversité. La gestion conjointe, efficace et équitable des eaux de surface et souterraines, des sols et des écosystèmes – notamment par des pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques durables en lien avec des infrastructures de rétention d'eau – est essentielle à la résilience, à la sécurité alimentaire et au renforcement des économies locales.

**Les organismes de bassins sont des artisans de paix et des accélérateurs de développement durable.** Nationaux ou transfrontaliers, ils sont par construction des plateformes multi acteurs. Ils sont des lieux de dialogue, entre pays à l'échelle transfrontalière, entre usagers et acteurs directs ou indirects de l'eau à l'échelle infranationale. Il est donc fondamental de développer ces deux échelles de partage et de solidarité afin que l'eau puisse pleinement jouer son rôle d'instrument de paix et de prospérité, afin d'accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODDs) et la préparation aux défis climatiques. En effet, le potentiel d'intervention des agences de bassin transfrontières comme agent structurant et fédérateur a été reconnu par des experts des domaines du développement, de l'humanitaire, de la paix et de la sécurité engagés dans la région du Sahel.

**La mission de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) « d'accélérer le développement économique des états-membres par la valorisation solidaire des opportunités offertes par le bassin » est donc au cœur de la gestion intégrée du cycle de l'eau pour la paix et la prospérité.** Son mandat de mise en valeur intégrée lui permet d'agir de manière à la fois transfrontière, territoriale et intersectorielle pour catalyser le développement socio-économique durable et inclusif, pour s'adapter aux effets du changement climatique, pour prévenir les conflits, les pollutions et les désastres liés à l'eau, et pour encourager la convergence entre les agendas de la paix, de l'humanitaire et du développement durable. Son mandat est pleinement en phase avec le cadre mondial

de développement durable (Agenda 2030) et de financement (Agenda d'Addis Abeba) ainsi qu'avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'OMVS est donc clairement à l'avant-garde du modèle d'organisme de bassin qu'il faut pour relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle en Afrique et dans le monde.

**La « Déclaration de Nouakchott » adoptée en 2003 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS a engagé l'OMVS à agir** par la valorisation du caractère intégrateur de ses programmes et projets, par l'innovation et la recherche de la durabilité en garantissant la cohésion d'ensemble, par la valorisation des ressources humaines et la maîtrise des nouvelles technologies. De plus, la Déclaration a demandé à « poursuivre et à intensifier la mise en œuvre de micro-subsidies des activités génératrices de revenus afin de renforcer la dynamique de réduction de la pauvreté ».

### ***Maitriser les défis et valoriser les opportunités du 21<sup>ème</sup> siècle***

**Alors que l'OMVS fête son cinquantenaire, les directions énoncées dans la Déclaration de Nouakchott n'ont jamais été aussi pertinentes** dans le contexte et du changement climatique et du dividende démographique qui fait de la création d'emplois durables et renforçant la cohésion sociale la clé de la prospérité et de la paix dans le bassin du fleuve Sénégal et au-delà. En effet, selon la table ronde<sup>1</sup> des acteurs locaux sur l'eau comme vecteur de paix au Sahel, tenue à Ouagadougou en juin 2021, c'est le renforcement du lien de confiance entre les institutions, les collectivités territoriales et les populations locales et la mise en place des leviers pour le développement socio-économique local – notamment en renforçant le rôle des organismes de bassin dans le développement territorial – qui pourra renverser la dégradation sécuritaire dans le Sahel et prévenir l'émergence de nouvelles zones de fragilité, principale source d'ancrage des violences armées.

**Pour répondre aux défis actuels et du futur dans la région sahélienne, il faut donc renforcer les capacités techniques, humaines et financières de l'OMVS comme celle des autres Organismes de mise en valeur de bassin.** La vertu de l'eau comme vecteur de paix est déjà une réalité historique dans le bassin de l'OMVS qui est parvenu de manière collégiale à réaliser des infrastructures majeures profitant à chaque Etat. Le défi est donc de valoriser ces infrastructures par un développement socio-économique local durable et inclusif soutenant la cohésion sociale, par le développement communautaire et du petit secteur privé pour générer des emplois durables notamment pour les jeunes, les femmes et les populations marginalisées.

**Bien que les défis aient augmenté, de nouvelles opportunités se présentent à l'OMVS pour renforcer son mandat de développement socio-économique dans une perspective de subsidiarité par rapport aux instances locales et nationales.** L'OMVS peut et doit tirer profit des avancées récentes concernant les approches intégratrices – notamment entre l'eau et le foncier<sup>2</sup> –, l'économie des réseaux et des plateformes numériques, les mécanismes innovants de financement et les meilleures pratiques de représentation et de participation des acteurs locaux dans le développement du bassin. Il faut donc renforcer les capacités et développer de nouveaux instruments financiers pour que l'OMVS joue pleinement son rôle de rassembleur, de facilitateur et de catalyseur d'initiatives locales.

***L'initiative Voix du fleuve, voie de la paix*** ([www.voixdufleuve-voiedelapaix.org](http://www.voixdufleuve-voiedelapaix.org))

**Sur la route du 9ème Forum mondial de l'Eau à Dakar en mars 2022, l'initiative « Voix du fleuve, Voie de la paix » portée par l'OMVS vise à organiser une réflexion stratégique et créative** sur les enjeux liés à l'eau, au foncier et à l'adaptation au changement climatique, centrée sur l'écoute des populations locales et la création d'emplois locaux pour la paix et la prospérité. Le projet est aussi porté par des artistes des quatre pays riverains du fleuve Sénégal dans le domaine de la musique, du cinéma, du théâtre et de la photographie, appelant à l'engagement pour l'eau et la paix entre les peuples.

**L'initiative vise le triptyque : croissance économique, progrès social et préservation de l'environnement énoncé dans la déclaration de Nouakchott.** Elle tirera profit à la fois des meilleures

---

<sup>1</sup> Geneva Water Hub, « Table ronde des acteurs locaux sur l'eau comme vecteur de paix au Sahel », 2021, [genevawaterhub.org/fr/actualite/table-ronde-des-acteurs-locaux-sur-leau-comme-vecteur-de-paix-au-sahel#impact](http://genevawaterhub.org/fr/actualite/table-ronde-des-acteurs-locaux-sur-leau-comme-vecteur-de-paix-au-sahel#impact)

<sup>2</sup> OMVS et IPAR, Note politique, "Un plaidoyer pour l'adoption de la charte foncière du bassin du fleuve Sénégal : Une opportunité pour une gestion apaisée de l'espace transfrontalier », 2021 : [https://cda-omvs.org/wp-content/uploads/2021/12/14904\\_charte\\_fonciere\\_-\\_bassin\\_du\\_fleuve\\_senegal\\_0.pdf](https://cda-omvs.org/wp-content/uploads/2021/12/14904_charte_fonciere_-_bassin_du_fleuve_senegal_0.pdf)

pratiques internationales et des savoirs locaux en matière de valorisation des usages de l'eau pour la création d'emplois et le renforcement de la cohésion sociale. Elle explorera donc avec les acteurs du bassin, et notamment les femmes, les jeunes et les populations marginalisées, quelles approches, outils et instruments de facilitation et d'incitation financière seraient les plus efficaces pour renforcer le mandat de développement socio-économique de l'OMVS.

**Il est donc proposé de créer un « Fonds bleu pour le développement et la paix » intégrateur et complémentaire à l'écosystème existant de gestion et de financement, fondé sur un mécanisme d'incitation financière à la création d'emplois, et couplé à un accompagnement des acteurs privilégiant l'écoute et la cohésion sociale.** L'accompagnement des acteurs tirera profit des ressources et capacités présentes dans les 4 pays de l'OMVS dans les communautés locales ainsi que dans les secteurs académique, ONG et associatif. Mieux, en mutualisant ces ressources dans le cadre transfrontière de l'OMVS, les coûts seront réduits par effet d'économie d'échelle, et les échanges locaux ainsi que la coopération transfrontalière au niveau local renforceront l'économie circulaire.

### ***Fonds bleu de l'OMVS pour le développement et la paix***

**Il ne s'agira pas d'un Fonds classique mais d'un Espace partagé de financement fédérant les acteurs locaux, nationaux et globaux autour d'une plateforme dématérialisée avec un service d'appui rationalisé.** Le Fonds bleu permettra ainsi à tout acteur de l'écosystème financier du bassin d'avoir un accès « guichet virtuel » pour le financement des projets encadrés. Il incitera à la syndication des acteurs financiers du bassin et favorisera les financements de groupe et la solidarité pour gérer les risques, construisant sur les pratiques locales d'épargne ainsi que sur la connectivité numérique et la monnaie électronique en plein essor en Afrique. Il favorisera ainsi l'émergence de « leaders moraux », porteurs du développement à fort impact social et environnemental. Ainsi, le Fonds bleu de l'OMVS pourra concrétiser l'anticipation visionnaire de la Déclaration de Nouakchott.

**Le Fonds bleu pourra générer des impacts à court terme par des micro-subventions ciblées d'activités génératrices de revenus et d'emplois, selon la déclaration de Nouakchott et selon les expériences positives déjà réalisées par l'OMVS avec l'appui du PNUD et du GEF.** Ces micro-subventions de projets locaux portés par des communautés ou le secteur privé seront conçues de manière à inciter à la création durable d'emplois tout en renforçant la cohésion sociale, et en valorisant le rôle positif de l'eau du niveau local au niveau transfrontière. Afin de créer une dynamique positive tout en gérant les attentes, les activités se concentreront sur des impacts locaux à court terme tout en contribuant à une vision stratégique de l'engagement de l'OMVS pour les populations locales, et ainsi servir d'incubateur à un nouvel engagement de l'Organisation.

**A plus long terme, le Fonds bleu pourra contribuer à créer de l'entrepreneuriat et de la richesse dans le bassin, créant ainsi une base stable de revenus pour l'OMVS** lui permettant de financer ses investissements en accédant directement aux marchés financiers, en complément des financements classiques. Ces investissements dans l'infrastructure transfrontalière et locale (p. ex. le développement de périmètres irrigués et l'électrification rurale sur la base d'énergies renouvelables) permettront à leur tour de développer des entreprises et de l'emploi pour les jeunes, créant ainsi un cercle vertueux d'autofinancement pour l'OMVS et de mise en valeur socio-économique du bassin. Il s'agit donc de développer une vision à long terme ambitieuse, mais de commencer par un concept simple, modulaire et adaptable qui permette de graduellement monter en puissance, débutant par une phase pilote pour laquelle il faut au minimum deux pays impliqués (p.ex. le tandem Sénégal, Mauritanie).

### ***Éléments stratégiques du Fonds bleu***

**Le Fonds bleu pour le développement et la paix de l'OMVS se veut donc une réponse pensée et organisée face aux défis des besoins en lien avec l'eau et du renforcement de la résilience économique du bassin du fleuve Sénégal.** Le Fonds bleu s'adresse aux riverains que sont les acteurs économiques existants et en particulier les femmes et jeunes, les porteurs de projet, les associations et groupements, et les organisations non gouvernementales œuvrant pour le développement durable. Les activités visées sont des projets à fort impact social et environnemental, créateurs d'emplois durables et générateurs de richesse inclusive et durable, préservant l'environnement et renforçant l'écosystème naturel, intégrés dans une chaîne de valeur existante ou pouvant être structurée, et en phase avec les projets de développement économique et social des 4 pays du bassin.

**Le Fonds bleu comprendra donc un mécanisme d'encadrement des activités visées (espace encadrement) couplé avec un dispositif incitatif et participatif pour les financements de proximité de l'économie locale (espace financement).** En effet, l'expérience régionale et globale a montré que le défi principal n'est pas le financement mais le manque d'encadrement et de projets viables et notamment l'inadéquation<sup>3</sup> entre l'offre et la demande ainsi que la rupture des chaînes de valeurs. Mais il existe désormais des outils de partage, pour que les financements soient accompagnés par l'écoute, la participation et l'encadrement des acteurs et que les initiatives soient structurées pour clarifier les rôles dans les chaînes de valeurs, mieux gérer les risques et créer de l'impact durable. Ainsi, le mécanisme financier pourra contribuer à la création d'emplois pérenne, à la sécurisation des ressources en eau et à l'optimisation de leur usage, et ainsi encourager une cohésion économique et sociale résiliente.

**L'encadrement visera le renforcement de capacités des acteurs économiques locaux et la mise en place d'un système d'information performant** comprenant un répertoire des filières et des chaînes de valeurs ainsi qu'une plateforme territoriale d'informations sur les opportunités d'emploi, de revenu, de stages et de métiers. Le Fonds sera caractérisé par une gestion de proximité accessible virtuellement et physiquement par les cibles. Il offrira à l'espace « financement » des projets « *plug and play* » qui ont été encadrés par l'espace « encadrement » ainsi qu'une meilleure connaissance et visibilité sur les filières financées. L'encadrement des projets fonctionnera avec des guichets mobiles pour la structuration des chaînes de valeur, d'un système de notation ou *scoring* pour assurer la viabilité du système, et d'espaces dématérialisés et physiques pour les renforcements de capacité.

**Une plateforme numérique interopérable créera un Espace de financement participatif et de proximité, mettant en relation les investisseurs et les porteurs de projets ayant besoin d'un financement, en valorisant des innovations tels les guichets virtuels et les portefeuilles électroniques.** Initialement, le Fonds bleu stimulera des *co-financements* de multiples sources (bailleurs, fondations, diaspora, secteur privé, individus) en institutionnalisant les expériences positives déjà réalisées par l'OMVS. Des *co-financements fondés sur les résultats* pourront aussi être envisagés, par exemple en soutien aux comités locaux de coordination OMVS ou par logique incitative pour sceller des ententes et des alliances, notamment entre propriétaires et investisseurs (lien eau-foncier). Dans une seconde étape un mécanisme de petits prêts sera développé par des collaborations avec des institution(s) de micro-finance. L'espace financement tiendra compte des profils de rentabilité et de risque des filières et sera doté (i) de ressources d'emprunt, (ii) de subventions ou de péréquations pour des activités plus sociales, et (iii) de ressources spéciales tels les fonds philanthropiques, fonds de développement durable, fonds d'investissements à fort impact social et environnemental.

**Une plateforme dématérialisée interopérable a de nombreux avantages, dont il faut tirer profit sans négliger les problèmes de cybersécurité et d'inclusion numérique qui doivent être anticipés et gérés.** La plateforme partagée permettrait de : (i) mettre en synergie sur une plateforme partagée les trois fonctions du Fonds bleu (écoute, financement incitatif et accompagnement), (ii) réunir investisseurs, communautés, associations/ONGs et secteur privé dans une logique de financement participatif de proximité complémentaire aux financements classiques, (iii) connecter et fédérer les initiatives existantes et favoriser la coopération transfrontalière et intersectorielle, (iv) faciliter la gestion et la mise à disposition de fonds par un système ouvert de candidatures et de suivi par les communautés, et (v) visualiser la qualité de la gouvernance territoriale en cartographiant les projets, afin de proposer le cas échéant des actions pour renforcer l'inclusion et la cohésion sociale.

**Les cibles du Fonds bleu sont les jeunes et les femmes du bassin du fleuve Sénégal, les collectivités territoriales du bassin et le secteur privé local.** Le Fonds bleu pourra donc inclure des fonds d'appui pour un écosystème entrepreneurial incitatif, pour le renforcement de compétences et d'expertise, pour l'incubation et l'impulsion de jeunes entrepreneurs débutants, et des fonds de consolidation pour jeunes et femmes entrepreneurs. Le Fonds pourra financer des projets intercommunautaires et/ou transfrontaliers mettant en relation plusieurs territoires du bassin, renforçant des dispositifs territoriaux d'appui à l'emploi et à l'employabilité des jeunes, ainsi que des activités socio-culturelles valorisant la culture de la paix et la cohésion sociale. Le Fonds pourra aussi soutenir des projets économiques du secteur privé local (agriculture, pêche, élevage), par exemple par un fonds de garantie pour PME et par un fonds d'appui à la structuration des marchés locaux et des filières locales.

---

<sup>3</sup> Voir notamment les conclusions de *Building Bridges*, la conférence sur la finance et le développement durable qui a eu lieu à Genève en novembre 2021 : <https://www.buildingbridges.org/2021-edition/building-bridges-summit/>



## **Méthodologie de co-construction du Fonds bleu**

Sous l'égide de l'OMVS, le Fonds bleu sera développé par un groupe pluridisciplinaire avec l'appui d'un groupe de conseil, en bénéficiant d'une revue des pairs. Ce groupe comprendra notamment le Pôle Eau Dakar, un cadre de référence en Afrique pour catalyser la coopération, le dialogue et les solutions innovantes sur l'Eau dans le sillage du 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, l'IPAR un think tank de premier plan spécialisé dans l'agriculture, la gouvernance foncière et la création d'emplois dans le bassin sénégalais, le Geneva Water Hub, un pôle d'excellence en hydropolitique et hydrodiplomatie de l'Université de Genève, le Réseau International des Organismes de bassin (RIOB) ainsi que le Secrétariat international de l'eau.

**Le Fonds bleu sera conçu et développé par un processus consultatif et participatif de co-construction, afin d'assurer sa pertinence et son appropriation par les acteurs. Au niveau de la demande,** le processus visera à valoriser les savoirs locaux ainsi que les meilleures pratiques internationales, en explorant avec les acteurs territoriaux et les acteurs sous-représentés quelles approches, outils et instruments de facilitation et d'incitation financière seraient les plus efficaces pour atteindre les objectifs du Fonds bleu. Ce processus comprendra notamment des consultations dans le cadre du Festival à Sahel ouvert (février 2022) et du Forum mondial de l'eau à Dakar (mars 2022), un dialogue avec la jeunesse, des ateliers dans la zone(s) pilote(s) et des échanges d'expériences par exemple sur les incubateurs et les plateformes numériques. De plus, l'IPAR produira une note d'analyse portant sur les potentialités d'usage du Fonds pour une ou plusieurs zones pilote transfrontières. **Au niveau de l'offre,** des financiers et investisseurs potentiels – notamment de l'écosystème de Genève de la finance d'impact durable (*Sustainable Finance Geneva*) – seront invités à contribuer au processus de co-construction du Fonds bleu, puis d'y apporter les premiers investissements.

**Le processus de co-construction du Fonds bleu sera fondé sur des analyses comparatives (benchmarking), notamment en ce qui concerne les options de gouvernance et d'ancrage institutionnel à l'OMVS.** Les exemples du Service de développement économique de l'Organisme de bassin de la rivière Tennessee<sup>4</sup> (TVA) et de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) pourront être étudiés et donner lieu à des échanges d'expériences, ainsi que la revue préparée par le RIOB en décembre 2021 des meilleures pratiques d'organismes de bassin en termes de consultation et d'inclusion des acteurs locaux dans les processus de prise de décision. L'Espace de financement du Fonds bleu pourra s'inspirer des récentes plateformes qui ont révolutionné l'économie en réseau (*Network Economy*) et d'innovations en Afrique dont la plateforme numérique participative de gestion du littoral ouest Africain ([wacaprogram.org](http://wacaprogram.org)) et la plateforme d'analyse, de suivi et d'apprentissage au Sahel (PASAS). Pour appuyer le travail en zone fragile, un échange de pratiques institutionnelles pourrait être organisé, notamment avec la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix du Niger (HACP) qui est un acteur reconnu pour son expertise d'intervention auprès des populations marginalisées.

## **Appel à l'action au 9<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau : opportunités de soutien et financements**

Le concept sera présenté et discuté dans le cadre du Forum mondial de l'eau de Dakar permettra afin de susciter l'intérêt et le soutien technique et financier de partenaires publics, privés et de la société civile pour développer puis mettre en œuvre cette initiative innovante. Les acteurs locaux, nationaux et internationaux sont invités à rejoindre cette initiative :

- ✓ En rejoignant le groupe de conseil et de pairs (*peer and advisory group*) pour le concept et le développement du Fonds bleu OMVS pour le développement et la paix
- ✓ En finançant les activités de développement du Fonds bleu, et notamment sa plateforme numérique et ses dispositifs d'encadrement de projets de proximité
- ✓ En investissant dans le Fonds bleu

**Contacts :** Niokhor Ndour, Coordonnateur du Pôle eau Dakar, [contact@pole-eau-dakar.org](mailto:contact@pole-eau-dakar.org)  
Cheikh Oumar Ba, Directeur exécutif, IPAR, [coba@ipar.sn](mailto:coba@ipar.sn)  
Jean Willemin, Gestionnaire de programme, GWH, [jwillemin@genevawaterhub.org](mailto:jwillemin@genevawaterhub.org)

---

<sup>4</sup> La TVA a généré en 5 ans environ 341,000 emplois et 45.4 milliards de dollars USA en investissement dans les 7 Etats du bassin de la rivière Tennessee. <https://www.tva.com/about-tva/learn-about-tva/economic-development>